

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

Date de la convocation :

21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :

21 avril 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 avril 2026

Secrétaire de séance :

Nathalie VILETTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

<u>CONSEILLERS</u>			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Arrivée – départ à Pouvoir à
En exercice : 41	Arville	Anne THIBAUT	☒	☐	☐	
		Nadège BESLÉ	☐	☐	☐	
Présents : 35	Aufferville	Bruno MOULIÉ	☒	☐	☐	
		Thierry BRIAND	☐	☐	☐	
Représentés : 5	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO	☒	☐	☐	
		Caroline MASSYN	☒	☐	☐	
Excusés non représentés : 1	Bougligny	Sandra TIMBERT	☒	☐	☐	
		Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☒	☐	☐	
Absents non excusés : 0	Bransles	Florent NÉGRIER	☒	☐	☐	
		Michel BAUWENS	☒	☐	☐	
Votants : 40	Chaintreaux	Alexis KERLO	☒	☐	☐	
		Alain MÉTAUT	☐	☒	☐	
Château-London		Benjamin ITIÉ	☒	☐	☐	Sylvie STITI
		Colline TORAILLE SMITH	☐	☒	☐	
		Giovanni BARONE	☒	☐	☐	
		Sylvie STITI	☒	☐	☐	
		Frédéric BAUDOUIN	☒	☐	☐	
Chenou		Gérard MOUSSET	☒	☐	☐	
		DE LOS SANTOS Nathalie	☐	☐	☐	
Égreville		Pascal POMMIER	☒	☐	☐	Georges BADER
		Marie LEPAGE	☒	☐	☐	
		Georges BADER	☒	☐	☐	
		Catherine CARTIER	☐	☒	☐	
Gironville		François COUSIN	☒	☐	☐	
		Olivier JEANNOTIN	☐	☐	☐	
Ichy		Hervé JACQUESSON	☐	☒	☐	
		Cynthia CHEREAU	☒	☐	☐	
Lorrez-le-Bocage-Préaux		Claude BICHEREL	☒	☐	☐	
		Martine DUFONT	☒	☐	☐	
Madeleine-sur-Loing (La)		Jean-Jacques HYEST	☒	☐	☐	
		Sylviane DONELLI	☐	☐	☐	
Maisoncelles-en-Gâtinais		Netty VINTANEL ROUSIER	☐	☒	☐	
		Jacques SIMAO	☒	☐	☐	
Mondreville		Jean-Sébastien POITOU	☒	☐	☐	
		Mathurin PHILIPPEAU	☐	☐	☐	
Obsonville		Hervé COURTOIS	☒	☐	☐	
		Antoine PACHECO	☐	☐	☐	
Poligny		Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
		Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	

Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	Nathalie VILETTE
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☐	☒	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐	
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	Jocelyne PRESLES
	Didier RICHARD	☐	☒	☐	
Vaux-sur-Lunain	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Ordre de passage	Intitulé des délibérations	N° de délibération	Vote
1	Délégations au Président et au Bureau	2026-04-27_17	Favorable
2	Indemnités des élus	2026-04-27_18	Favorable
3	Élection des délégués du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais	2026-04-27_19	Favorable
4	Élection de représentants au Comité local de l'emploi (CLE) Sud de la Seine-et-Marne	2026-04-27_20	Favorable
5	Élection d'un représentant auprès de l'association L'outil en main Gâtinais Val-de-Loing	2026-04-27_21	Favorable
6	Élection de représentants au Comité de programmation Leader du Groupe d'action locale (GAL) Sud Seine-et-Marne	2026-04-27_22	Favorable
7	Élection d'un représentant au Comité des territoires de Seine-et-Marne attractivité	2026-04-27_23	Favorable
8	Élection de membres de droit auprès de l'association Office de tourisme Gâtinais Val de Loing	2026-04-27_24	Favorable
9	Élection des délégués de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing	2026-04-27_25	Favorable
10	Élection de représentants du Groupement d'intérêt public (GIP) Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne	2026-04-27_26	Favorable
11	Élection des délégués du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)	2026-04-27_27	Favorable
12	Élection des délégués du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud-Francilien	2026-04-27_28	Favorable
13	Élection des délégués du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)	2026-04-27_29	Favorable
14	Élection des délégués du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing	2026-04-27_30	Favorable
15	Élection des délégués du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)	2026-04-27_31	Favorable
16	Élection des délégués du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne numérique	2026-04-27_32	Favorable
17	Élection d'un représentant au Comité national d'action sociale (CNAS)	2026-04-27_33	Favorable
18	Vente de parcelles de la ZAC du Bois des Places	2026-04-27_34	Favorable
19	Avis de classement dans le domaine public routier communal de la rue du Loing à Égreville	2026-04-27_35	Favorable
20	Taux de cotisation foncière des entreprises 2026	2026-04-27_36	Favorable
21	Taux des taxes foncières et d'habitation 2026	2026-04-27_37	Favorable
22	Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)	2026-04-27_38	Favorable
23	Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud-Francilien	2026-04-27_39	Favorable
24	Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)	2026-04-27_40	Favorable
25	Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing	2026-04-27_41	Favorable
26	Création de poste	2026-04-27_42	Favorable

1. Délégations au Président et au Bureau (délibération n° 2026-04-27_17)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Article 1^{er} : DÉLÈGUE à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
- procéder, dans la limite de 1 000 000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - signer toute convention ainsi que tout avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
 - intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000,00 €,
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
 - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 200 000,00 €,
 - autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
 - demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
 - procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à subdéléguer lesdites délégations par voie d'arrêté si nécessaire ;

- Article 3 : DÉLÈGUE au Bureau communautaire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,
 - exercer, au nom de la communauté de communes, le droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme dans le cadre des compétences exercées par la communauté de communes et ce après délégation de la ou des communes concernées.

2. Indemnités des élus (délibération n° 2026-04-27_18)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Article 1^{er} : APPROUVE sous réserve des cumuls individuels de mandats/fonctions, la fixation des indemnités de fonction allouées aux élus comme suit :
- président : 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - vice-président : 17,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - conseiller délégué : 17,99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 : PRÉCISE que ces indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, constatée par arrêté pris individuellement et par le caractère exécutoire de la présente délibération ;

Article 3 : PRÉCISE qu'en cas de valorisation de l'indice brut majoré, celle-ci s'appliquera automatiquement sur les indemnités de fonction.

3. Élection des délégués du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais (délibération n° 2026-04-27_19)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais selon le tableau suivant :

	Titulaires	Suppléants
Arville	Jérôme DESRUES	Cyril BESLÉ
	Anne THIBAUT	Nadège BESLÉ
Aufferville	Vincent MORISSEAU	Patrice GARNIER
	Nathalie TOUZET	Bruno MOULIÉ
Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO	Caroline MASSYN
	Arnaud LESAGE	Anne MARQUES
Bougligny	Thierry BRILLANT	Damien BOUDESQUE
	Claudia LECHARTIER-PREGO	Mélanie PETIT
Bransles	Michel BAUWENS	Franck LAURORE
	Rémi GAMET	Florent NÉGRIER
Chaintreaux	Catherine JUILLET	Christophe BOYER
	Alexis KERLO	Lisa MORETTI
Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	Édouard DUPEU
	Jean-Marie GÉRINTES	Mathieu PELLERIN
Chenou	Rachel CALONNE	Yannick GANDRILLE
	Stéphanie DE SOUSA	Valérie LEBLANC
Égreville	Georges BADER	Mathieu LAMBERT
	Jean-Pierre HÉRAULT	Jean-Paul DEGUIN
Gironville	François COUSIN	Olivier JEANNOTIN
	Marian WATTS	Aurélien MISSEY
Ichy	Cynthia CHEREAU	Cyril DUVAL
	Hervé JACQUESSON	Jean-Baptiste HUREAU
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Élise DARTOIS	Delphine PRZYBYLSKI
	Manon BENEL	Martine DUFONT
Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	Sylviane DONELLI
	Jean-Claude PRATA	Régine POINTEAU
Maisoncelles-en-Gâtinais	Hélène BAH	Jacques SIMAO
	Jean-Pierre GUYON	Netty VINTANEL ROUSIER
Mondreville	Éric FLON	Giovany TECHER
	Jean-Sébastien POITOU	Mathurin PHILIPPEAU
Obsonville	Hervé COURTOIS	Hélène BRIDET
	Antoine PACHECO	Marie-Cécile GUINET
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	Bruno ALVES
	Évelyne GUERPILLON	Anne-Charlotte COMPAN
Souppes-sur-Loing	Cyrille LAFEUIL	Vincent LAMOTE
	Alain LEBLANC	Annie ROCHETEAU
Vaux-sur-Lunain	Marylène FRIN	Patrick BOUSSER
	Anne Gaelle BLANC	Christiane LAUMAILLE
Villebéon	Anne CAMUZAT	Elsa BUSSAC
	Peggy VOGELBACHER	Charly LOUVEL

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

4. Élection de représentants au Comité local de l'emploi (CLE) Sud de la Seine-et-Marne Nom de la délibération (délibération n° 2026-04-27_20)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : PROPOSE à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing appelé à siéger au sein du Comité local pour l'emploi (CLE) Sud de la Seine-et-Marne ;

Article 3 : PROPOSE à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne Monsieur Florent NÉGRIER en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing appelé à siéger au sein du Comité local pour l'emploi (CLE) Sud de la Seine-et-Marne ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

5. Élection d'un représentant auprès de l'association L'outil en main Gâtinais Val-de-Loing (délibération n° 2026-04-27_21)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de représentant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès de l'association L'outil en main Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de ladite association.

6. Élection de représentants au Comité de programmation Leader du Groupe d'action locale (GAL) Sud Seine-et-Marne (délibération n° 2026-04-27_22)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Comité de programmation Leader du Groupe d'action locale (GAL) Sud Seine-et-Marne ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Benjamin ITIÉ en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit comité ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Seine-et-Marne attractivité.

7. Élection d'un représentant au Comité des territoires de Seine-et-Marne attractivité (délibération n° 2026-04-27_23)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Benjamin ITIÉ en qualité de représentant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Comité des territoires de Seine-et-Marne attractivité ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Seine-et-Marne attractivité.

8. Élection de membres de droit auprès de l'association Office de tourisme Gâtinais Val de Loing (délibération n° 2026-04-27_24)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Messieurs Jean-Jacques HYEST, Pascal POMMIER, Benjamin ITIÉ et Alexis KERLO en qualité de représentants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès de l'association Office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de ladite association.

9. Élection des délégués de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing (délibération n° 2026-04-27_25)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Messieurs Gérard GENEVIÈVE et Fabrice GILBERT en qualité de délégués titulaires de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing ;

Article 3 : ÉLIT Messieurs Jean-Jacques HYEST et Frédéric BAUDOUIN en qualité de délégués suppléants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit syndicat ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

10. Élection de représentants du Groupement d'intérêt public (GIP) Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne (délibération n° 2026-04-27_26)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Michel CAPELLE en qualité de représentant titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Groupement d'intérêt public (GIP) Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne ;

Article 3 : ÉLIT Madame Nathalie VILETTE en qualité de représentante suppléante de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit groupement ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit groupement.

11. Élection des délégués du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) [délibération n° 2026-04-27_27]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT les délégués titulaires et suppléants du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) selon le tableau suivant :

	Titulaires	Suppléants
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Gérard LEGRAND	<i>Pascal DEMIÈRE</i>
Vaux-sur-Lunain	Charlie PREVOST	<i>Marylène FRIN</i>
Villebéon	Didier MARCOIN	<i>Alain GIBOUT</i>

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

12. Élection des délégués du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud-Francilien (délibération n° 2026-04-27_28)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud-Francilien selon le tableau suivant :

	Titulaires	Suppléants
Arville	Anne THIBAUT	<i>Sophie BELMIALI</i> <i>Nathalie CLERET</i>
Ichy	Thomas PIC	<i>Hervé JACQUESSON</i> <i>Mélanie THORREAU</i>
Obsonville	Grégory PRUD'HOMME	<i>Nicolas GUINET</i> <i>Philippe HOARAU</i>

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

13. Élection des délégués du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) [délibération n° 2026-04-27_29]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur François COUSIN en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Nicolas POZO en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit syndicat ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

14. Élection des délégués du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing (délibération n° 2026-04-27_30)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT les délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing selon le tableau suivant :

	Titulaires	Suppléants
Aufferville	Christian BONNICHON	Thierry BRIAND
	Patrice GARNIER	Cédric HERRERA
Bougigny	Vincent BILLARD	Jean-Benoist BARTHÉLÉMY
	Sandra TIMBERT	Thierry BRILLANT
Bransles	Michel BAUWENS	Bruno DELAFOSSE
	Charlotte FOURNIER	Rémi GAMET
Chaintreaux	Lisa MORETTI	Kassandra BERTIN
	Mathieu SÉJOURNÉ	FOUREY Julie
Château-Landon	Édouard DUPEU	Benjamin ITIÉ
	Jean-Marie GÉRINTES	Sylvie STITI
Chenou	Pascal OBERT	Alexandre GANDRILLE
	Patrice POINCET	Florent GARNIER
Égreville	François DORANGE	Catherine CARTIER
	Pascal POMMIER	Patrick MASSON
Madeleine-sur-Loing (La)	Steve LELLOUCHE	Christel LEBŒUF
	Anne LENOIR	Dominique TORRES
Maisoncelles-en-Gâtinais	Valérie NAUDIN	Aurélie PIERRAIN
	Jacques SIMAO	Netty VINTANEL ROUSIER
Mondreville	Madeline FERREBŒUF	Estelle FROT
	Éric FLON	Michel RENAUD
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	Julie BON
	Évelyne GUERPILLON	Michel BONNIEC
Souppes-sur-Loing	Marie-Laure BAUDON	Alain LEBLANC
	Jean-Michel CAPELLE	Hélène REBOUCO

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente dudit syndicat.

15. Élection des délégués du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) [délibération n° 2026-04-27_31]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Gérard GENEVIÈVE en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Claude BICHEREL en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit syndicat ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

16. Élection des délégués du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne numérique (délibération n° 2026-04-27_32)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Gérard GENEVIÈVE en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne numérique ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Florent NÉGRIER en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès dudit syndicat ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président dudit syndicat.

17. Élection d'un représentant au Comité national d'action sociale (CNAS) [délibération n° 2026-04-27_33]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Jean-Jacques HYEST en qualité de représentant de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing auprès du Comité national d'action sociale (CNAS) ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de ladite association.

18. Vente de parcelles de la ZAC du Bois des Places (délibération n° 2026-04-27_34)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : AUTORISE la vente à la SCI EGREGA, ou toute autre personne morale s'y substituant, les parcelles sises ZAC du Bois des Places à Égreville cadastrées E589, E591, E595 d'une contenance de 2 295 m² et les droits à construire qui y sont rattachés au prix de 13 €/m² hors taxes et hors charges selon les conditions susmentionnées ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ladite vente et à signer tout acte (promesse de vente et acte authentique) ainsi que tous les documents y afférents.

19. Avis de classement dans le domaine public routier communal de la rue du Loing à Égreville (délibération n° 2026-04-27_35)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ÉMET un avis favorable au classement dans le domaine public routier communal de la rue du Loing sise dans la zone d'activité du Bois des Places et cadastrée E512 ;

Article 2 : PRÉCISE que ce classement, relevant de la compétence exclusive de la commune d'Égreville en application de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, est sans conséquence sur les conditions de gestion, d'entretien et d'exercice de la compétence liée au développement économique ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Maire d'Égreville et à signer tous les documents y afférents.

20. Taux de cotisation foncière des entreprises 2026 (délibération n° 2026-04-27_36)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, le taux de la cotisation foncière des entreprises à 22,05 % ;

Article 2 : MET en réserve la fraction de taux CFE correspondant à l'écart entre le taux maximum de droit commun et le taux voté, soit 0,36 % ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 EPCI ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 EPCI.

21. Taux des taxes foncières et d'habitation 2026 (délibération n° 2026-04-27_37)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, les taux des taxes foncières et d'habitation comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,00 %,
- taxe d'habitation : 2,00 % ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 EPCI ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 EPCI.

22. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) [délibération n° 2026-04-27_38]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) à 13,11 % pour la zone unique correspondant aux communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Vaux-sur-Lunain et Villebéon ;

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produits attendus 2026
Zone unique	Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 659 055,00 €	13,11%	217 502,11 €
	Vaux-sur-Lunain	270 468,00 €		35 458,35 €
	Villebéon	540 308,00 €		70 834,38 €
TOTAL		2 469 831,00 €		323 794,84 €

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 TEOM ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 TEOM.

23. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud-Francilien (délibération n° 2026-04-27_39)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien comme suit :

- zone 2 (Arville) : 7,11 %,
- zone 7 (Ichy) : 10,11 %,
- zone 9 (Obsonville) : 8,96 % ;

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produits attendus 2026
Zone 2	Arville	208 247,00 €	7,11%	14 806,36 €
Zone 7	Ichy	166 447,00 €	10,11%	16 827,79 €
Zone 9	Obsonville	141 157,00 €	8,96%	12 647,67 €
TOTAL		515 851,00 €		44 281,82 €

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 TEOM ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 TEOM.

24. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) [délibération n° 2026-04-27_40]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) à 9,95 % pour la zone unique correspondant aux communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville ;

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produits attendus 2026
Zone unique	Beaumont-du-Gâtinais	1 353 561,00 €	9,95%	134 679,32 €
	Gironville	193 288,00 €		19 232,16 €
TOTAL		1 546 849,00 €		153 911,48 €

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 TEOM ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 TEOM.

25. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 perçue en lieu et place du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing (délibération n° 2026-04-27_41)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE, pour l'année 2026, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing comme suit :

- zone 1 (Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Égreville, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville et Poligny) : 15,80 %,
- zone 2 (Souppes-sur-Loing) : 15,50 %,
- zone 5 (Château-Landon et La Madeleine-sur-Loing) : 13,30 % ;

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2026	Taux	Produits attendus 2026
Zone 1	Aufferville	553 572,00 €	15,80%	87 464,38 €
	Bougligny	721 453,00 €		113 989,57 €
	Bransles	619 447,00 €		97 872,63 €
	Chaintreaux	1 010 615,00 €		159 677,17 €
	Chenou	353 144,00 €		55 796,75 €
	Égreville	2 681 156,00 €		423 622,65 €
	Maisoncelles-en-Gâtinais	142 047,00 €		22 443,43 €
	Mondreville	370 200,00 €		58 491,60 €
	Poligny	1 109 525,00 €		175 304,95 €
	Sous-total	7 561 159,00 €		1 194 663,12 €
Zone 2	Souppes-sur-Loing	6 597 025,00 €	15,50%	1 022 538,88 €
	Sous-total	6 597 025,00 €		1 022 538,88 €
Zone 5	Château-Landon	3 855 659,00 €	13,30%	512 802,65 €
	Madeleine-sur-Loing (La)	400 490,00 €		53 265,17 €
	Sous-total	4 256 149,00 €		566 067,82 €
TOTAL		18 414 333,00 €		2 783 269,82 €

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 TEOM ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Directrice départementale des finances publiques accompagnée de l'état 1259 TEOM.

26. Création de poste (délibération n° 2026-04-27_42)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE un emploi permanent à temps complet défini comme suit :

Filière : animation

Cadre d'emploi : adjoint d'animation (catégorie C)

Grade : adjoint d'animation (échelle C1) ;

Article 2 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

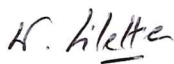
Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h50.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

À Château-Landon, le 30 avril 2026

La secrétaire de séance



Nathalie VILETTE



Le Président



Jean-Jacques HYEST